Mairie de St-Julien en Beauchêne

Procès-Verbal Définitif du

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 19 décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-pierre Gauthier le maire par intérim.

Présents: BOURGAT Michel, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, SALETTI Hélène, STEFANI Cécile, , FERMENT Alice, SERRI jean

Absent; VIALET Baptiste

Secrétaire de séance : BOURGAT Michel.

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal réuni le 12 octobre 2023

Adoption du pv du 12 octobre 2023 à l'unanimité

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal réuni le 22 novembre 2023

Adoption du pv du 22 novembre 2023 à l'unanimité

arrivée de VIALET Baptiste à 18heure 15

Autorisation du Conseil Municipal au maire de représenter la commune à l'audience du 09 janvier 2024

Le maire informe le conseil municipal qu'une audience a lieu le 9 janvier 2024 à 14 h au tribunal de Gap pour le dossier de monsieur Fabien Lambert.

Madame Astruc huissier de justice conseille la mairie a prendre une délibération pour autoriser M jean-pierre Gauthier nommé maire par intérim le 31 octobre 2023 par la préfecture à le représenter.

Adoption à l'unanimité.

Travaux rue de l'épicerie

Le maire informe le conseil que suite aux intempéries du 1er semestre 2023, la maison de M. et Mme Gorlich a été inondée dans le village.

Des devis ont été demandés pour palier à ce problème. A ce jour après la réponse de deux entreprises; l'opération proposée par l'entreprise SARL CGM, paraît la plus appropriée, elle consiste à la création d'un drain avec la pose d un tuyau de D110 à fond plat. Le devis étant d'un montant de 4200§ HT(5040§ TTC)

Le conseil se prononce à l'unanimité pour ce devis.

Travaux hameau des Oches

M jean pierre Gauthier expose aux conseillers que suite aux intempéries du 1er septembre 2023, es agrégats importants ont eu lieu au hameau des oches. Des devis ont été demandés à eux entreprises pour le reprofilage du fossé avec la création de regards et la création d un nouveau fossé bétonné.

A ce jour après la réponse de deux entreprises ; l opération proposée par l entreprise SARL CGM, paraît la plus appropriée. Le devis état d un montant de 10400§ HT (12480§TTC).

LC pour ce devis

Prime pouvoirs Achat accord CST

Conformément à la décision du conseil municipal du 22 novembre 2023 et à l'accord du CST, cette prime sera versée en un fraction avant le 30 juin 2024.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour l'autorisation.

Jeux d'enfants plan de financement

M jean pierre Gauthier explique au conseil municipal que la commune a sollicité la Région PACA à hauteur de 70% pour l'installation de jeux d'enfants (aide plafonnée à 70% de la dépense subventionnable HT de l'opération soit 15000€), celle_ci nous réclame un plan de financement.

La commune propose le plan de financement suivant :

Montant total des jeux d'enfants 23 911,33§ HT

région PACA 15 000 €

autofinancement 8911,33 € HT

le conseil municipal autorise à l'unanimité le plan de financement pour les jeux d'enfants conformément à la demande du FRAT

Remboursement d'annuité pour le forfait WIX souscrit par le monsieur VALLIER jean-claude.

M jean pierre Gauthier a expliqué au conseil municipal que M Vallier jean-claude, ancien maire a réglé avec sa carte bancaire depuis que le site WEB de la commune a été mis en place , les forfaits annuels prélevés par WIX. Ce remboursement étant permis M Gauthier demande au conseil d'effectuer le remboursement de l annuité pour le forfait

Le vote :

abstention : VIALET Baptiste contre : SALETTI Hélène

pour : BOURGAT Michel, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain,, STEFANI Cécile, , FERMENT Alice , SERRI jean

Budgets

M jean pierre Gauthier explique au conseil municipal que : une collectivité locale est en droit , avant le budget de l'année n+1, d'engager , de liquider et de mandater des dépenses de la section e financement ans la limite de celles inscrites au budget e l'année précédente ans délibération,

autorisation d'engager , liquider et mandater de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 et décision modificative si nécessaire.

vote à l'unanimité

La réunion se termine à 18h50

Ce procès verbal a été validé par le Conseil Municipal réuni le 02 février 2024.

Le Maire par interim : Jean-Pierre GAUTHIER

Le secrétaire de séance : Michel BOURGAT